Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260928-DL26_181AR-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 29/09/26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TONNERRE

N° 2026 / 181

Annule et remplace pour erreur matérielle

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 19
Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 15 septembre 2026

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Sylviane TOULON, Benoît CHAISY (adjoints), Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR, Djamila BOUFELAH, Jeanine CALCIO GAUDINO, Vincent THOMAS, Gilles BARJOU, David ROSENBLUM, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents excusés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Benoit BROUSSEAU

Nomenclature @CTES : Finances / Décision budgétaire

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET VILLE

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2026-022 du 09/02/2026 relative à l'approbation du budget Ville 2026 et par laquelle l'organe délibérant a délégué à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ;
- Considérant que la fongibilité ne concerne que les chapitres réels, que le chapitre 012, les chapitres 021, 023 et les chapitres d'ordre (040, 041, 042 et 043) en sont totalement exclus ;
- Considérant qu'ainsi, la fongibilité des crédits est possible entre les chapitres :
 011, 014, 65, 66, 67 en fonctionnement
 20, 21, 23, 26 en investissement (ou entre les opérations relevant de ces chapitres, en cas de vote par opération)
- Considérant qu'il n'y a pas de fongibilité possible entre les sections et que les mouvements entre sections nécessitent ainsi une décision modificative ;
- Considérant que la fongibilité est impossible dès lors qu'il y a des opérations d'ordre ;
- Considérant l'avis favorable de la Commission n° 1 en charge des finances et des ressources humaines en date du 10/09/2026 ;

Le Conseil municipal de Tonnerre, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,	**Pour : 27**
	Contre : 0
	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 089-218904183-20260928-DL26_181AR-DE

- D'effectuer les virements de crédits suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
011 - 62875	Remboursement de frais au GFP de rattachement	3 700,00	(1)
014 - 7391112	Dégrèvement THLV	12 807,00	(1)
014 - 7392221	Dégrèvement FPIC	1 111,00	(1)
66 - 6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	7 584,00	(1)
65 - 65736211	Subvention d'équilibre - budget cinéma	7 037,00	(1)
Total		**32 239,00**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
70 - 7022	Coupe de bois	18 651,00	(1)
73 – 73174	Taxes spécifiques liés aux activités de services (TLPE)	-5 300,00	(2)
73 - 73223	Fonds départ. DMTO	15 188,00	(1)
77 - 773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	3 700,00	(2)
Total		**32 239,00**	

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
16 - 1641	Emprunts	8 425,00	(1)
0131 - 2117	Forêt communale	-10 000,00	(2)
0191 - 2031	Frais d'étude OPAHRU	72 000,00	(1)
0204 - 2051	Crédits informatiques	-15 257,82	(2)
0163 - 21318	Travaux divers bâtiments	-10 000,00	(2)
0159 - 2188	Acquisition matériel festivités	278,00	(1)
0192 - 21318	Travaux maison du poète	-19 400,00	(2)
0223 - 2315	Fontaine du Pâtis	-8 000,00	(2)
Total		**18 045,18**	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
10 – 10226	Taxes d'aménagement	-8 800,00	(2)
10 – 10251	Dons et legs en capital	3 000,00	(1)
13 – 13361	Subvention acquisition bâtiment services techniques	-5 000,00	(2)
13 –1335	Amendes de police (zone 30)	6 187,00	(1)
13 - 13361	Subvention aire de jeux	-7 500,00	(2)
13 - 1328	Subvention ANAH	30 000,00	(1)
21 - 21318	Autres bâtiments publics (Remb frais notaires)	158,18	(1)
Total		**18 045,18**	

(1) Ajout de crédits
(2) Reprise de crédits

MAIRIE DE TONNERRE ★ 89700 (Yonne) ★

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

Benoit BROUSSEAU
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.